


REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)

Coupe Pas-de-Calais M13 Masculin ou Féminin - Saison 2018 / 2019

Art 1 – Généralité

Nom de l'épreuve	Coupe Pas de Calais	
Catégorie	M13	
Abréviation	Coupe M13	
Commission sportive référent	CDS	
Forme de jeu	4 x 4	
Genre	Masculin ou Féminin	

Art 2 – Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Suivant les inscriptions
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	2 par genre
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non
Engagement	Automatique

Art 3 – Qualification des Joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition volley Ball
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l'encadrement	Encadrement
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	La veille de la rencontre*
Type de licence mutation autorisée	Régionale et Nationale
Date limite de qualification pour les licences mutations	31 décembre 2018

*Doit figurer sur le listing issu du logiciel FF Volley et ne pas dater de plus de 3 jours.

Art 4 – Sur-classements des joueurs (ses)

Catégories autorisées	
M13	Oui
M11	Oui
M 9 simple sur classement	Oui
M 7	Non

Art 5 – Calendriers

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	Suivant composition des poules
Plage d'implantation autorisée	Samedi 14H00 17H00
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	15 Jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	7 Jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de weekend	Non

Art 6 – Horaire - Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence de l'arbitre	H - 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H - 45 minutes
Présence du marqueur	Pas de marqueur
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H -15 minutes
Tirage au sort	H - 15 minutes
Echauffement au filet	H - 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes minimum

Art 7 – Terrain - aire de jeu - filet

Terrain de jeu	7m x 14m
Aire de jeu	11m x 18m
Hauteur de filet M13 masculin	2.10m
Hauteur de filet M13 féminin	2.10m
Antennes	Oui

Art 8 – Ballons

GSA devant fournir les ballons	Recevant
Poids des ballons	230gr à 250gr
Pression des ballons	0.170kg/cm ² - 0.230kg/cm ²
Nombre de ballon minimum mis à disposition	12
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 9 – Feuilles de match

Elles sont fournies à la demande, ou sont téléchargeables sur le site du comité Pas de Calais de Volley Ball.

Seuls peuvent être inscrits les joueurs(es) possédant ou en attente d'une « licence compétitions », les autres inscrits (*entraîneurs, adjoints, arbitres*) doivent être en attente d'une licence « encadrant-encadrement ».

Les responsables d'équipes établissent la feuille de match sous le contrôle de l'arbitre.

Art 10 – Obligation et absence de l'arbitre – arbitrage

Le groupement sportif recevant organise l'arbitrage sous couvert de la CDA du Pas de Calais.

Art 11 – Centralisation des résultats

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du samedi	Dimanche < 19H00
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du dimanche	Dimanche < 19H00
Marqueur officiel	Non

- Scan recto /verso de la feuille au SIEGE du Comité, Jean Claude CICHY et Roger PARVILLE
- Adresse d'expédition des feuilles de match originales :
Monsieur Jean Claude CICHY
1 rue Modeste Virel apt.226 – 62440 HARNES

La feuille de match doit être postée le 1^{er} jour ouvré suivant la rencontre (*cachet de la poste faisant foi*).

Art 12 – Formule sportive tournoi

Nombre de sets gagnants	2
Nombre de points par set	25
Nombre de points minimum pour le tie-break	15
Nombre de points d'écart au cours d'un set entre deux équipes	2
Nombre de points pour une victoire 2/0 - 2/1	2
Nombre de point pour une défaite	1
Rencontre perdue par forfait ou pénalité	0
Nombre d'équipes qualifiées	2

La formule sportive sera établie en fonction du nombre d'équipes engagées. Système éliminatoire en poules de 3 ou de 4 avec une ou deux élimination (s) par poule et/ou par tour. Le nombre de set et le nombre de point par set pouvant être adapté

Art 12.1 – Formule sportive

Nombre de sets gagnants	3
Nombre de points par set	25
Nombre de points minimum pour le tie-break	15
Nombre de points d'écart au cours d'un set entre deux équipes	2
Nombre de points pour une victoire 3/0 ou 3/1	3
Nombre de points pour une victoire 3/2	2
Nombre de point pour une défaite 2/3	1
Nombre de points pour une défaite 3/0 ou 3/1	0
Rencontre perdue par forfait ou pénalité	0

En fonction du nombre d'équipes engagées et de la formule sportive, les équipes classées 1^{er}, 2^e de chaque poule sont qualifiées pour le tour suivant.